



## ARRÊTÉ

modifiant la composition du  
conseil d'administration de la Maison de Vessy  
(DSES - Z 208)

18 décembre 2019

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (A 2 24 ; LOIDP);

vu le règlement sur l'organisation des institutions de droit public, du 16 mai 2018 (A 2 24.01 ; ROIDP);

vu la démission de Madame Estelle Guéry, représentant la Direction générale de la santé avec voix consultative;

vu la proposition formulée par la Direction générale de la santé;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 2018 relatif à la nomination des membres du conseil d'administration de la Maison de Vessy (5588-2018),

### ARRÊTE :

1. Pour la période échéant au 30 novembre 2023 la composition du conseil d'administration de la Maison de Vessy est la suivante :

#### **Membre avec voix consultative**

M. MÜLLER Nicolas

23.10.1981

Direction générale de la santé  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

en remplacement de Mme GUERY Estelle, démissionnaire.

2. Le conseil est présidé par M. LAUBSCHER André.
3. Les membres du conseil d'administration de la Maison de Vessy sont soumis au secret de fonction conformément à l'article 11 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017, dont la violation est sanctionnée par l'article 320 du code pénal suisse.
4. Conformément à l'article 22, alinéa 1 LOIDP, la rémunération est fixée dans le ROIDP.
5. Adresse du conseil d'administration :

Direction de la Maison de Vessy  
Route de Veyrier 85  
1234 Vessy  
Tél : 022 899.21.11  
Fax : 022 899.21.29

Communiqué à :

DSES	1 ex.
CHA/Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
Intéressé	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,  
La chancelière d'Etat